

Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 29 juin 2020

Présents : Mme DESLANDES, Mme HERUBY, représentantes des parents d'élèves, M BOURDAA, maire de Nay, Mme DURAND 3ème adjointe, Mme COUSTILLE-COSSOU, Mme FARDEAU, Mme FRADET, Mme LOUSTAU-CHARTEZ, Mme PEES-LALANNE, enseignantes, M FREEMAN, psychologue scolaire, M MARTINE, directeur.

Absents excusés : M DE CECCO, IEN, Mme BIDAUBAYLE, représentante des parents d'élèves, Mme BREQUE, enseignante, M MIMIN, conseiller municipal, membre de la commission aux affaires scolaires.

Effectifs prévisionnels et répartition dans les classes.

92 enfants sont inscrits à l'école pour la rentrée 2020 :

16 CP, 17 CE1, 20 CE2, 21 CM1, 18 CM2, parmi lesquels 10 élèves bénéficient du dispositif ULIS (2 CE2, 4 CM1, 4 CM2).

Les élèves seront répartis dans 4 classes : CP-CE1 (Mme PEES-LALANNE), CE1-CE2 (Mme LOUSTAU-CHARTEZ), CE2-CM1 (Mme COUSTILLE-COSSOU) et CM1-CM2 (M MARTINE et Mme FRADET).

Mme BREQUE et Mme FARDEAU ont obtenu de nouveaux postes dans d'autres écoles de la circonscription. Un nouveau coordonateur ULIS prendra donc ses fonctions à la rentrée. Le reste de l'équipe ne change pas.

Demande de travaux à l'école.

Les sanitaires ne sont pas adaptés au nombre d'enfants et ne présentent pas suffisamment de garantie d'intimité.

Les microfissures ont évolué depuis février. M le Maire réaffirme que les travaux de sécurisation et d'amélioration de l'école sont une priorité.

Il a demandé une autre expertise avec un positionnement clair sur la dangerosité du bâtiment.

Dès que possible, un chiffrage des travaux sera demandé. Il est envisagé de transformer l'appartement côté rue des Pyrénées afin d'y faire les sanitaires et le bureau du directeur.

Pendant les travaux, l'école devra déménager dans le bâtiment Jean Moulin.

Le linteau d'un fenêtre de l'étage est en très mauvais état et devra être renforcé.

Le toit du préau est percé en plusieurs endroits. La réparation sera faite ultérieurement.

Il y a une infiltration d'eau de pluie dans la classe n°4.

Mme LOUSTAU-CHARTEZ souhaite qu'une rampe soit installée dans sa classe (salle n°1) pour brancher deux ordinateurs.

Les fenêtres ont du mal à s'ouvrir, un peu partout dans le bâtiment ; il faudrait les raboter. Les fenêtres hautes ne sont pas étanches.

Bilan des activités.

Projet ski pour les CM2 : 3 des 4 sorties prévues ont pu être effectuées. Les enfants ont beaucoup aimé cette activité.

Rencontre quilles de 6 avec l'école de Coarraze.

Projet cerf-volant : l'animateur a fourni une vidéo de qualité pour finaliser le projet.

Les projets prévus en fin d'année, ainsi que les séances de natation des classes de Mme PEES-LALANNE et Mme LOUSTAU-CHARTEZ ont été annulés à cause de la pandémie : cycle rugby, projet équitation pour les CP-CE1-CE2, déplacement à Labenne pour faire voler les cerfs-volants des CE2-CM1-CM2.

Bilan financier de l'ACS.

Les dépenses se sont élevées à 4204,29 € et les recettes à 7594, 67 €. Le solde bancaire est de 5215,52 € (détails : cf bilan joint).

Projets pédagogiques 2020-2021.

Ski pour la classe de CM1-CM2, si l'école est à nouveau retenue pour bénéficier du même dispositif.

L'équipe voudrait relancer le projet équitation mais nous ne pouvons pas encore dire combien de classes pourront participer.

Les autres projets seront élaborés en fonctions des possibilités et de l'actualité sanitaire.

Questions diverses.

Le tracé au sol du parking est effacé et la circulation y est devenue anarchique. Est-il possible de le refaire ?

Des travaux étaient prévus à la cantine pour sa mise aux normes. La mairie a demandé le report de la subvention et des travaux pour pouvoir financer prioritairement les travaux à l'école et pour envisager toutes les solutions alternatives, comme la livraison des repas par l'intercommunalité ou l'utilisation de la future cantine du collège-Lycée privé.

Inscription à la cantine : la municipalité veut mettre en place un portail famille pour faciliter les inscriptions et la gestion des repas.

Des parents ont fait part de problèmes de surveillance par le personnel de Léo Lagrange. La mairie n'avait pas le choix du prestataire pour les 2S2C. Pour le centre de loisirs, le contrat avec Léo Lagrange court jusqu'au 31 décembre.

Le directeur demande à nouveau qu'une personne des services techniques passe lundi et jeudi matin à l'école afin d'enlever les déchets qui sont abandonnés dans la cour du fronton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.